

FINANCES COMMUNALES : Saint Quentin la Poterie

Note de présentation du Compte Administratif : 2021

L'article 107 de la loi NOTRE est venu compléter les dispositions de l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit « *qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.* » Cette note répond à cette obligation et présente de manière synthétique les principales informations et évolutions du Compte Administratif.

Rappel du cadre général du Compte Administratif

Le **Compte Administratif** constitue l'arrêté des comptes à la clôture de l'exercice. Il retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées entre le 1er janvier et le 31 décembre. Il rapproche les prévisions inscrites au budget primitif des réalisations effectives en dépenses et recettes, et présente les résultats comptables de l'exercice. Par ce document, le Maire présente un bilan de l'année écoulée. Le compte administratif doit concorder avec le compte de gestion établi par le comptable public.

Rappel de la structure d'un budget communal

La **section de fonctionnement** regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. Les dépenses de fonctionnement étant constituées par les charges de personnel, l'entretien et les consommations fluides des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer. Les recettes de fonctionnement correspondant principalement aux impôts locaux, aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, locations de salles...) et aux dotations versées par l'Etat.

La **section d'investissement** est quant à elle liée aux projets d'investissement de la commune. Les dépenses de cette section font varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobiliers, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers ainsi que les études et les travaux réalisés soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création. On retrouve également ici le remboursement du capital des emprunts contractés pour mener à bien ces projets. Les recettes d'investissement étant principalement constituées par les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement (par exemple des subventions relatives à des travaux sur un bâtiment public...), le remboursement de TVA par l'Etat et les éventuels emprunts nouveaux contractés pour financer les dépenses d'investissements.

Tableau des résultats

| | | Recettes | Dépenses |
|--------------------------------------|--------|------------------|-------------|
| Réalisation de l'exercice 2021 | Fonct | 2 959 656 € | 2 236 140 € |
| | Invest | 1 599 181 € | 1 806 719 € |
| Reports de l'exercice 2020 | Fonct | 409 470 € | 0 € |
| | Invest | 0 € | 422 072 € |
| Total (réalisations + reports) | | 4 968 306 € | 4 464 931 € |
| Restes à réaliser reportés en 2022 | Invest | 12 000 € | 151 900 € |
| Résultat cumulé | | 4 980 306 € | 4 616 831 € |
| Résultat financier de clôture | | 363 476 € | |

* Fonct: Fonctionnement | Invest: Investissement

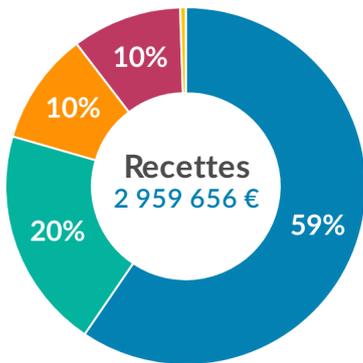
Points marquants

- ▶ Un excédent de fonctionnement élevé signe d'une bonne gestion
- ▶ Un résultat financier de clôture excédentaire de 363 476 €
- ▶ Un impact financier de 139 900 € des restes à réaliser sur 2022

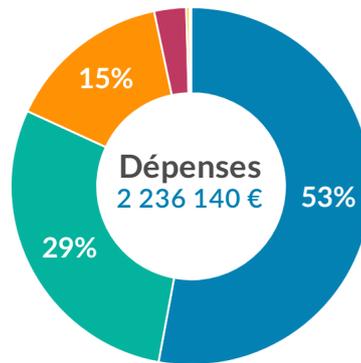
FINANCES COMMUNALES : Saint Quentin la Poterie

Note de présentation du Compte Administratif : 2021

La section de fonctionnement



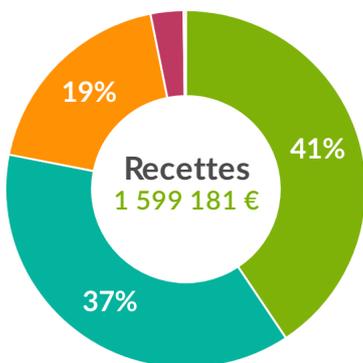
| | |
|-------------------------------|-------------|
| Impôts et taxes : | 1 760 378 € |
| Dotations et participations : | 592 188 € |
| Autres recettes réelles : | 300 625 € |
| Produits des services : | 291 468 € |
| Recettes d'ordre : | 14 996 € |



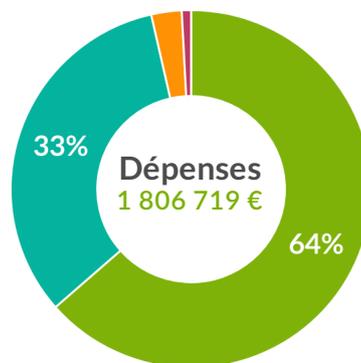
| | |
|----------------------------|-------------|
| Charges de personnel : | 1 182 679 € |
| Charges générales : | 648 577 € |
| Charges gestion courante : | 331 241 € |
| Interêts d'emprunts : | 64 066 € |
| Autres dépenses réelles : | 6 371 € |
| Dépenses d'ordre : | 3 206 € |

Les charges de personnel constituent à elles seules la moitié des dépenses de fonctionnement tandis que les produits fiscaux constituent la moitié des recettes de fonctionnement. L'incertitude liée à la réforme de la taxe d'habitation et ses éventuelles compensations oblige la commune à porter une attention particulière à l'évolution de ses dépenses de fonctionnement et à rechercher de nouvelles marges de manœuvre (revenus locatifs, cessions immobilières, recherche accrue de subventions...).

La section d'investissement



| | |
|----------------------------------|-----------|
| Excédents de fonct capitalisés : | 650 000 € |
| Dotations et subventions : | 598 860 € |
| Emprunt : | 300 000 € |
| Autres recettes réelles : | 47 115 € |
| Recettes d'ordre : | 3 206 € |



| | |
|----------------------------|-------------|
| Dépenses d'équipement : | 1 147 869 € |
| Remboursement du capital : | 594 684 € |
| Autres dépenses réelles : | 49 170 € |
| Dépenses d'ordre : | 14 996 € |

Pour 2021, la commune a investi près d'1,2 millions d'euros en travaux. Cet investissement a été rendu possible par une gestion rigoureuse de la dette, et une recherche active de subventions auprès des partenaires institutionnels habituels (conseil départemental, région, état, communauté de communes). Concernant l'endettement il faut souligner que trois prêts se termineront d'ici fin 2022 ce qui permettra d'alléger de 70 k€ le remboursement du capital de la dette. Enfin la capacité de désendettement de la commune se situe à 3.5 années alors que le seuil d'alerte est de 8 années.

Solde d'épargne de la commune

| | |
|------------------------------------|------------------|
| Recettes réelles de fonctionnement | 2 944 660 € |
| Dépenses réelles de fonctionnement | 2 232 934 € |
| Épargne brute | 711 726 € |

Au 31 décembre 2021, l'encours de la dette de la commune s'établit à : **2 411 567 €**